

Diffuser des textes Prescrire ?

Petit guide pratique

L'Application et les sites internet Prescrire offrent des facilités de diffusion des textes. Quelles règles régissent cette diffusion ?

Textes réservés aux abonnés : citation d'extraits ou diffusion limitée

Au cours des soins, il y a de nombreuses occasions d'échanger entre professionnels de santé, avec un stagiaire, un correspondant, avec le représentant d'une administration ou bien sûr avec le patient lui-même.

Prescrire est entièrement financé par les abonnés, sans publicité ni subvention et poursuit un but éthique, non commercial : l'amélioration de la qualité des soins. Ce positionnement l'a conduit à formuler en page II de couverture de la revue les contours particuliers de la règle de diffusion de ses textes : « *Reproduction interdite, sauf pour les abonnés individuels dans le cas d'une diffusion limitée, en petit nombre, à but non commercial. Autre cas : solliciter l'accord écrit de la Direction* ».

Ainsi, la diffusion à plusieurs centaines d'exemplaires de reproductions de textes de *Prescrire* au sein d'une entreprise, sur un intranet, un site internet, ou encore un blog, n'est pas autorisée.

Toutefois, le partage d'extraits de textes à l'aide de la fonction Copier/Coller de l'Application avec mention de la signature *Prescrire* ou de liens vers les sites *Prescrire*, est possible et encouragé.

Des textes en accès libre pour informer le public et présenter Prescrire

Pour l'équipe *Prescrire*, les informations de santé concernent aussi les patients et plus généralement les citoyens. C'est pourquoi une dizaine d'articles sont en accès libre chaque mois "À la une" du site www.prescrire.org : ces textes résumant des informations importantes, concernent les médicaments, les stratégies de soins, l'exercice des soignants, la politique de santé, la protection sociale, les influences, un sujet d'actualité, etc. Tous les "articles en Une" publiés depuis 2002 sont accessibles sur le site.

Prescrire encourage un large partage de ces textes, comme en témoigne, sur le site www.prescrire.org, la présence de boutons de partage sur les réseaux sociaux.

D'autres pages sont aussi en accès libre sur les divers sites : *Prescrire*, *Prescrire-Campus*, *Formations Prescrire*, *Éviter l'Évitable*, *Prescrire in English*. Ces sites sont destinés à présenter *Prescrire* à tous. C'est un moyen de se renseigner et de promouvoir les objectifs de *Prescrire*, ses valeurs, son financement, ses méthodes de travail.

Diffuser les textes Prescrire à bon escient, c'est partager des informations et promouvoir les valeurs de Prescrire tout en préservant sa pérennité.